

J'a réagi par deux fois sur ma page facebook sur deux articles parus dans la presse locale concernant la mairie de Saint-Avoid.



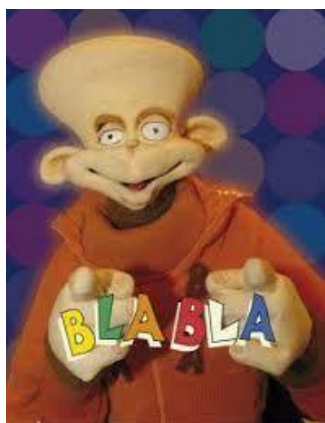
« De quoi je me mêle »,

diront certains alors que j'habite Faulquemont.

Dans un des deux articles de presse, voir plus loin, je lis ceci « **Nous avons récupéré une situation comptable truquée** ».

Cette phrase m'a fait bondir d'autant plus qu'elle est suivie d'explications de la directrice générale des services de la commune, je la cite « **Après avoir remis les bons chiffres dans les bonnes cases, Saint-Avoid s'est retrouvée avec un coefficient de désendettement multiplié par trois** ».

Le second article évoque la situation difficile dans laquelle se trouve la commune de Saint-Avoid, à l'origine d'une très forte augmentation des impôts locaux. Il rappelle une nouvelle fois « **...l'opération est nécessaire, suite à l'héritage de comptes truqués...** ».



Pour justifier l'absence de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versé par l'Etat, la presse fait écho de cette nouvelle déclaration de la directrice générale et des services « **Saint-Avoid est contribuable positive à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), sur ces 10 dernières années, la contribution de Saint-Avoid à la DGF s'élève à plus de 13 millions d'euros** ».

10 dernières années, donc en 2011 ?

Je suis ahuri par les propos tenus par la directrice générale et des services de Saint-Avoid qui **travaille pour la commune depuis 2017 en tant que chargée des finances, puis cumulant la charge avec celle de directrice générale et des services (DGS)**. Avec ses explications, je m'interroge, citons-là à nouveau : « **Après avoir remis les bons chiffres dans les bonnes cases, Saint-Avoid s'est retrouvée avec un coefficient de désendettement multiplié par trois** ».

Qui avait mis les chiffres dans les mauvaises cases ?

Et personne pour s'en apercevoir ? Même pas elle dans le cadre de ses fonctions ?

Ses hautes fonctions en responsabilités, lui auraient fait oublier qu'un article du code de procédure pénale dit ceci :

*« Aux termes de l'article 40 du code de procédure pénale, toute autorité constituée, tout officier public ou **fonctionnaire** qui, **dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit** est tenu d'en donner avis **sans délai** au procureur de la République **et de transmettre** à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs".*

Ainsi l'article 40 impose le signalement de **manière impérative** et avec l'absence de contrôle d'opportunité de l'agent public sur les faits constitutifs d'un crime ou d'un délit. **L'agent public** doit donner ce signalement **« sans délai »** au procureur, c'est-à-dire **« sur le champ »**.



Alors déclarer **« Nous avons récupéré une *situation comptable truquée* ... suite à l'héritage de *comptes truqués*... » ... interpelle.**

Cette fonctionnaire n'a pas pu ne pas voir ce qu'il se passait alors qu'elle était, **depuis 2017, chargée des finances**, avant de cumuler la charge avec celle de **directrice générale et des services**.



J'ignore si et quand, l'ancien maire sera un jour à devoir des comptes devant un juge, mais il serait incompréhensible qu'à ses côtés ne soient pas assis sur le banc, ses fonctionnaires et autres élus (*l'article 40 s'applique également à ces derniers*).

Un dossier pour lequel je vais demander aux associations ANTICOR* et PROBITAS* de s'intéresser afin que personne ne soit oublié.

Pour information, cette personne est adjointe au maire de Faulquemont chargée des finances de la commune ainsi que de celles du Centre Communal d'Actions Sociales de la ville** (CCAS).

Depuis des années, je suis particulièrement attentif à la gestion de la commune de Faulquemont, je vais donc redoubler d'attention.

Concernant la gestion du CCAS, depuis des années je réclame un audit pour cette structure qui a perçu entre 2008 et 2021 inclus **525 000€ de subventions de la commune de Faulquemont**. La progression du budget du CCAS de Faulquemont de 2008 à 2019 n'est pas donc pas due aux dépenses d'aide sociale.



Depuis plusieurs années, considérant que la gestion du CCAS est peu proactive et mériterait un audit, celui-ci m'est refusé systématiquement.

POURQUOI ?

MAIS PARCE QUE

***ANTICOR** est une association fondée pour lutter contre la corruption et rétablir l'éthique en politique. Avec les lanceurs d'alertes, Anticor s'implique dans des affaires judiciaires importantes en signalant au parquet des faits susceptibles de recevoir une qualification pénale ».

Pour agir en toute indépendance, Anticor a choisi de ne bénéficier d'aucune subvention. Son financement est assuré uniquement par des dons et les cotisations de ses adhérents.



***PROBITAS** a pour objet d'aider ses adhérents qui auraient détecté des manquements au devoir de probité commis par quiconque, chargé de missions de service public ou privé à mettre éventuellement en œuvre les démarches adaptées ou les accompagner dans celles-ci ».

****CCAS** : Concernant l'aide alimentaire d'urgence payée par le CCAS, le nombre de bénéficiaires est passé de 43 en 2013 à 15 bénéficiaires en 2018. Les aides financières sont plus fluctuantes avec 35 bénéficiaires en 2014 **mais seulement 14** bénéficiaires en 2018 (*Pour une commune qui compte plus de 300 familles monoparentales, dont la moitié des personnes âgées de 80 ans vivent seules et dont plus de 280 personnes vivent des minimas sociaux*).

Ainsi, les dépenses consacrées aux interventions sociales par le CCAS sont passées de 7650,94 euros en 2013 à 5 400 euros en 2017 » (*Pour une commune qui compte plus de 300 familles monoparentales, dont la moitié des personnes âgées de 80 ans vivent seules et dont plus de 280 personnes vivent des minimas sociaux*).

Faulquemont = 5317 habitants.